



17 septembre 1979

Difficultés du CICR au Cambodge

Département des affaires étrangères. Note du 14 septembre 1979  
(annexe)

Conformément à la note du département des affaires étrangères  
et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Le président de la Confédération est autorisé à adresser au  
président du CICR une lettre témoignant de son appui à l'action  
multilatérale de secours que le CICR souhaite entreprendre avec  
l'UNICEF au Cambodge.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 10 pour exécution

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*S. M. W. U. T.*





EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

o.222.Kam - PO/ac  
 o.743.32

3003 Berne, le 14 septembre 1979

Distribué

Note au Conseil fédéral

Difficultés du CICR au Cambodge

Le CICR nous a demandé aujourd'hui de vous renseigner d'urgence sur ses projets d'aide au Cambodge et surtout sur les difficultés qui s'y opposent tant à Phnom Penh qu'à Hanoï.

Le CICR et l'UNICEF ont établi un programme multilatéral conjoint pour le Cambodge. L'UNICEF se charge pour sa part de canaliser toute l'aide des Nations Unies.

Divers indices et le comportement de la délégation vietnamienne à La Havane montrent que le Vietnam cherche à obtenir que l'aide au Cambodge - qu'il s'agisse d'aide multilatérale ou bilatérale - lui soit accordée directement et sans contrôle par les donateurs. Il compte sur la lassitude et la faculté d'oubli de la communauté internationale.

Pierre Aubert

Le CICR est très préoccupé par ce nouveau développement, car l'aide directe peut être évidemment détournée de ses véritables objectifs. Il souhaite que les Gouvernements et l'opinion publique gardent en mémoire le sort tragique de la population cambodgienne et qu'ils ne négligent aucune occasion de le rappeler aux autorités vietnamiennes si l'occasion s'en présente.

./.



Extrait d'un rapport du CICR-2- du 11 septembre 1979

Le Département des affaires étrangères va informer les ambassades de Suisse et les délégations multilatérales des vues et projets du CICR. Il estime aussi qu'il serait opportun que le Conseil fédéral manifeste d'ores et déjà l'appui moral qu'il accorde au CICR et a préparé à cet effet un projet de lettre pour la signature du Président de la Confédération. Pour le moment, aucune autre suite n'est requise, mais il convient de suivre l'évolution de la situation très attentivement.

La note ci-jointe est extraite d'un rapport du 11 septembre du CICR. Elle reflète l'extrême fluidité de la situation et la complexité des problèmes humains et diplomatiques auxquels doit faire face le CICR.

Celui-ci vient de nous informer aujourd'hui, en outre, qu'il a décidé - ainsi que l'UNICEF - d'envoyer une cargaison de secours par la voie maritime et fluviale au Cambodge. L'échec ou le succès de cette mission seront déterminant pour le CICR, car elle permettra de sonder les véritables intentions des Vietnamiens.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Annexes:

- Rapport du 11 septembre 1979 du CICR
- 1 projet de lettre

Extrait d'un rapport du CICR du 11 septembre 1979

C A M B O D G E

Le CICR a conçu un programme d'action qui devrait idéalement se développer en trois phases successives.

La première phase est actuellement en cours. Elle consiste en l'envoi à Phnom Penh de secours et de délégués par avions spéciaux, sur une base pragmatique. Cette amorce de programme est menée conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, puisque cette organisation a été invitée à se rendre au Kampuchéa populaire en même temps que le CICR. Les objectifs de cette première phase sont les suivants:

- se rendre sur place, établir des contacts avec les Autorités responsables, et négocier l'obtention de diverses autorisations que nous jugeons indispensables pour le développement d'une assistance plus ample et efficace aux victimes;
- procéder à l'étude des besoins alimentaires et médicaux dans la région de Phnom Penh, puis progressivement à l'intérieur du pays;
- apporter et distribuer des secours aux hôpitaux, orphelinats et groupes de civils que nous pouvons visiter, afin que l'assistance suive rapidement l'estimation des besoins les plus urgents.

A ce jour, le CICR et l'UNICEF ont affrété trois avions spéciaux, et acheminés 70 tonnes de secours alimentaires et médicaux. Les représentants des deux organisations ont pu contrôler le déchargement, le stockage, l'acheminement et la distribution de ces marchandises dans d'excellentes conditions. D'autres vols sont en préparation.

./.



-2-

Cette assistance est cependant dérisoire, si on la compare aux besoins que le CICR et l'UNICEF ont pu constater. Il est donc essentiel que cette première phase de notre programme débouche très rapidement sur la seconde, que nous envisageons de la façon suivante:

- installation d'une délégation permanente du CICR à Phnom Penh, dotée de moyens de communication par radio avec l'extérieur, de ses propres véhicules, de ses entrepôts pour le stockage des secours, etc;
- mise en place d'une équipe de délégués, qui devrait dès le début être composée au moins d'une demi-douzaine de personnes (un chef de délégation, un délégué chargé des secours, un administrateur, un médecin, un opérateur-radio, une secrétaire, etc.);
- organisation d'un pont aérien depuis Bangkok, avec des avions-cargos transportant des vivres et des médicaments à un rythme élevé; un vol quotidien avec 30 tonnes de vivres paraît un minimum absolu;
- acheminement de produits alimentaires par bateaux, partant de Bangkok et remontant le Mékong pour décharger à Phnom Penh; l'approvisionnement maritime et fluvial devrait progressivement se substituer au pont aérien étant plus efficace et bien plus économique;
- distribution de secours par nos délégués et avec nos camions, de plus en plus profondément à l'intérieur du Kampuchéa;
- les objectifs prioritaires de ce programme seront les hôpitaux, les orphelinats, les enfants des écoles et les concentrations importantes de civils à la périphérie des agglomérations; les

./.



-3-

dimensions du pays, la faible densité de la population qui a survécu et l'insécurité rendent improbable la satisfaction de l'ensemble des besoins de tout le territoire.

Dans cette seconde phase, le CICR et l'UNICEF travailleraient séparément, mais en étroite collaboration. Il est vraisemblable que les opérations de l'UNICEF dépendront du système logistique et de communication du CICR.

Cette seconde phase de l'action du CICR devrait idéalement durer trois ou quatre mois. Nous espérons en effet que certaines organisations spécialisées des Nations Unies, le Programme Alimentaire Mondial en particulier, pourraient être opérationnelles au Kampuchéa au début de 1980. Le déploiement de ces organisations devrait permettre au CICR de développer une troisième phase de son programme, caractérisée par des activités plus traditionnelles :

- ravitaillement des groupes de civils particulièrement vulnérables pour des raisons politiques, ethniques ou de sécurité; les Nations Unies assisteront les populations aisément accessibles avec des moyens plus importants et selon des programmes plus longs que ceux du CICR;
- équipement des hôpitaux en médicaments de base lorsque des besoins urgents apparaissent; la reconstruction des installations, le remplacement des équipements détruits, la réorganisation du système de santé devraient par contre être effectués par les Nations Unies selon des programmes à long terme;
- recherche des disparus, réunion de familles, échange de messages familiaux, etc; les premières indications que nous avons nous font penser que ce volet de nos activités prendra une très grande ampleur;



-4-

- activités de protection en faveur des prisonniers, des minorités, etc.

Cette troisième phase repose évidemment sur une hypothèse : l'alimentation générale de la population, assurée par le CICR dans la seconde phase d'urgence de son programme, est reprise en mains après quelques mois par de puissantes organisations spécialisées, capables d'acheminer la plus grande partie des quelque 100'000 tonnes de riz qui sont indispensables pour éviter la famine qui menace les Kampuchéens.

Aujourd'hui, le CICR et l'UNICEF sont toujours engagés dans la première phase de leur action. Les négociations qui sont menées à Phnom Penh ont pour objectif d'obtenir les autorisations nécessaires pour le passage de la seconde phase d'assistance, plus massive, plus régulière, plus formelle.

Ces négociations n'avancent pas au rythme que l'urgence et l'ampleur des besoins imposent. Notre assistance actuelle parvient à quelques milliers de malades et d'orphelins dans la région de Phnom Penh, et elle représente pour beaucoup l'unique chance de survie. Ce premier pas est cependant totalement insuffisant, puisque des dizaines de milliers de personnes meurent de sous-alimentation et de l'absence de soins médicaux à faible distance de nos délégués, dont on ne sait pas encore si leur présence est tout juste tolérée pour quelques jours ou quelques semaines, ou s'ils représentent l'avant garde d'une équipe plus nombreuse, plus efficace et véritablement bienvenue aux yeux des autorités responsables.

Le CICR est conscient du caractère intolérable de cette situation, et il sera bientôt condamné à placer ses interlocuteurs de Phnom Penh devant un choix enfin clair. Ou bien les offres de services du CICR sont acceptées, et dans ce cas, il doit disposer des facilités les plus élémentaires pour apporter une

./.

-5-

assistance proportionnée aux besoins. Ou bien on ne veut pas accepter formellement sa présence, et on le contraint à apporter une assistance dérisoire et occasionnelle qui sert plus les autorités, par l'alibi humanitaire qu'elle leur procure, que les victimes. Si cette seconde hypothèse se vérifie, le CICR ne se prêtera pas plus longtemps à une manoeuvre aussi révoltante.

au Président du CICR

Ces graves incertitudes expliquent pourquoi le CICR n'est pas encore en mesure de solliciter l'appui financier des gouvernements et des Sociétés Nationales de Croix-Rouge, qui voudraient exprimer leur solidarité envers les civils cambodgiens. Les offres d'assistance très généreuses qui sont faites chaque jour au CICR rendent plus difficile encore la situation dans laquelle nous sommes; elles démontrent que les moyens financiers et matériels nécessaires pour sauver les vies de centaines de milliers d'enfants, de femmes, de malades existent, et que des raisons politiques empêchent pour l'instant qu'on les apporte aux victimes.

En conséquence, nous tenons à vous témoigner notre appui. Il va sans dire que nous sommes prêts à rester en étroit contact avec vous sur cette affaire si vous deviez le juger opportun ou souhaitable.



1660

PO/ac

17 septembre 1979

Projet de lettre du Président de la Confédération  
au Président du CICR

---

Le Département fédéral des affaires étrangères a informé le Conseil fédéral des graves préoccupations que vous cause l'action multilatérale de secours que vous souhaitez entreprendre avec l'UNICEF au Cambodge.

Nous sommes conscients du sort tragique des populations du Cambodge et de l'enjeu humain et politique de la réussite ou de l'échec de votre opération.

C'est pourquoi, nous tenons à vous témoigner notre appui. Il va sans dire que nous sommes prêts à rester en étroit contact avec vous dans cette affaire si vous deviez le juger opportun ou souhaitable.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire  
S. W. Z. W. Z.